

Les stages de récupération de points

Tout conducteur peut connaître le solde de points de son permis de conduire en consultant [le service Télépoints sur le site du ministère de l'Intérieur](#) .

Pour y accéder, le titulaire du permis doit être en possession de son numéro de dossier et de son code confidentiel qui figurent sur le relevé intégral de son dossier. Ce document est délivré par les préfetures et certaines sous-préfetures.

Les points perdus peuvent être récupérés de deux manières :

- En adoptant un comportement responsable au volant.
 - en cas de perte d'un seul point, celui-ci est réattribué après 6 mois sans infraction ;
 - en cas de perte de plusieurs points, ceux-ci sont réattribués après deux ou trois ans* sans nouveau retrait de point(s).
- En suivant un stage de sensibilisation à la sécurité routière. 4 points maximum peuvent être récupérés.

Source : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/le-permis-a-points/mes-points>

Le stage de récupération de points est une formation de **2 jours** de sensibilisation à la sécurité routière. L'Auto-école JP propose ce stage en partenariat avec un organisme agréé par la préfecture. Les différentes dates de stages pour l'année 2017 sont les suivantes :

9 ET 10 JUIN
23 ET 24 JUIN
7 ET 8 JUILLET
21 ET 22 JUILLET
4 ET 5 AOUT
18 ET 19 AOUT
1 ET 2 SEPTEMBRE
15 ET 16 SEPTEMBRE
29 ET 30 SEPTEMBRE
13 ET 14 OCTOBRE
27 ET 28 OCT OBRE
17 ET 18 NOVEMBRE
1 ET 2 DECEMBRE

Pour plus d'informations concernant les documents à fournir, les prix, les places disponibles, etc. veuillez prendre contact au **03.22.24.77.36**, ou en vous rendant en magasin 221 Chaussée d'Hocquet, 80100 Abbeville aux horaires d'ouvertures :

Lundi, Mardi et Jeudi
Mercredi
Samedi
Du Lundi au Samedi

de 17 à 19h
de 14 à 15h
de 13h30 à 15h
Sur Rendez-vous

